

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEEES 57 Subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Délégation Paris A pour l'organisation d'un colloque international sur la question des normes religieuses à l'épreuve des mutations de genre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au CNRS, Délégation Paris A ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au CNRS, Délégation Paris A pour l'organisation d'un colloque international sur la question des normes religieuses à l'épreuve des mutations de genre.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738, ligne VF55014, du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.